

SESSION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité

Public

Tout professionnel du secteur de la formation amené à renseigner, gérer un contrat d'apprentissage ou à accompagner l'employeur ou l'apprenti dans cette tâche (cabinet comptable, CFA, chambre consulaire, Opco...)

Prérequis

Exercer une fonction dans le secteur de la formation professionnelle ou avoir suivi la formation « Se repérer dans la formation professionnelle : acteurs et mesures ».

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

Modalités d'évaluation

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînement...) et par un quiz d'évaluation des acquis en fin de formation.

Modalité de sanction

Remise d'une attestation de fin de formation

⌚ 14 heures sur 2 jours de 9 h à 17 h

📍 Centre Inffo,
Saint-Denis-La Plaine

€ 1 595 € HT (TVA 20 %)
1 914 € TTC

/people/ De 3 à 12 personnes maximum

SÉCURISER LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE CONCLUSION, RÉMUNÉRATION, DURÉE, RUPTURES, AIDES FINANCIÈRES...

Toutes les subtilités juridiques du contrat d'apprentissage sont décryptées : conditions de signature, durée du contrat, statut de l'apprenti, rémunération, rupture et financement... Cette formation opérationnelle permet non seulement de renseigner en toute sécurité le formulaire Cerfa mais aussi de répondre aux principales questions juridiques et pratiques posées sur ce contrat en alternance, notamment par les entreprises, les CFA, les cabinets comptables, les Opco...

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Savoir renseigner le formulaire Cerfa en appliquant les règles liées à la conclusion et aux modifications du contrat d'apprentissage
- > Fixer le bon niveau de rémunération de l'apprenti et solliciter les aides financières
- > Anticiper les aléas liés à l'exécution du contrat d'apprentissage et gérer en toute sécurité la rupture anticipée
- > Identifier les aides financières pour les entreprises et les apprentis
- > Appliquer les règles particulières relatives aux apprentis ultramarins, étrangers, mineurs, travaux dangereux...

PROGRAMME

CONNAITRE LES CONDITIONS LIÉES À LA CONCLUSION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Conditions tenant à l'apprenti : âge, non-ressortissants de l'UE, situation de handicap, sportif de haut niveau...
- Conditions tenant à l'employeur : privé ou public, entreprise de travail temporaire, employeur saisonnier...
- Conditions relatives à la nature du contrat : CDI, CDD, cas de la suspension d'un CDI pour conclure un contrat d'apprentissage.
- Conditions liées à la formation, objet du contrat : certification préparée, principe de l'alternance, désignation du maître d'apprentissage...

DETERMINER ET AJUSTER LA DUREE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Date de conclusion, date de début d'exécution, date d'effet d'un avenant : les distinctions à faire.
- Durée du contrat et durée du cycle de formation : les différents scénarios de modification (avenants et codifications).
- Cas de suspension du contrat d'apprentissage : zoom sur la mobilité européenne ou internationale.
- Cas de succession de contrats d'apprentissage : les points de vigilance.

FIXER LE BON NIVEAU DE REMUNERATION DE L'APPRENTI

- Règle de progression de la rémunération : âge/année d'exécution.
- Barème réglementaire et minima conventionnel : illustration.
- Accessoires au salaire : avantages en nature, primes et indemnités...
- Apprentissage familial avec un mineur.
- Aides et incitations financières pour l'entreprise et pour l'apprenti.

RESPECTER LES OBLIGATIONS LIÉES AU STATUT DE L'APPRENTI

- Visite d'information et de prévention : formalités et délais à respecter.
- Zoom sur la réglementation applicable aux salariés mineurs : durée du travail, travaux dangereux...
- Rupture anticipée du contrat d'apprentissage : règle des 45 jours, motifs de rupture, cas particuliers (exclusion de l'apprenti par le CFA, décès de l'employeur...).

